

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 227-23 C

Objet : RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Chambéry Cyclisme Compétition pour la victoire au classement général 2023 de la coupe de France par équipe féminine des clubs

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmals - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmals - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 10

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 227-23 C

objet **RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Chambéry Cyclisme Compétition pour la victoire au classement général 2023 de la coupe de France par équipe féminine des clubs**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique que l'association Chambéry Cyclisme compétition fait partie des clubs de haut niveau soutenus par l'agglomération au titre de son équipe féminine de cyclisme qui évolue en division nationale 1, le plus haut niveau élite amateur français.

Au terme de la saison 2022/2023, l'association a enregistré des résultats remarquables.

Au niveau collectif, l'association a remporté pour la 1^e fois le classement général 2023 de la coupe de France par équipe féminine des clubs de division nationale.

Au niveau individuel, Julie Bégo, au club depuis 2016, est devenue championne du monde sur route (U19) le 29 juin 2023 à Glasgow. Ce titre lui permettra d'évoluer dans une équipe professionnelle. Elle a également remporté le classement national U19 et se classe 3^e du classement mondial U19.

Le dispositif actuel de soutien des clubs de haut niveau ne prend pas en compte les performances individuelles mais uniquement collectives.

C'est à ce titre uniquement qu'il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association compte tenu de sa 1^e victoire au classement général, et à caractère unique dans le cas où l'association regagnerait ce titre dans le futur. Elle permet aussi de valoriser le travail effectué par l'association pour les résultats individuels.

Le Département de la Savoie devrait également valoriser cette victoire collective par une aide exceptionnelle à l'association.

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « sport et rayonnement »,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 22 novembre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Chambéry Cyclisme Compétition pour sa victoire au classement général 2023 de la coupe de France par équipe féminine des clubs.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **227-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Chambéry Cyclisme Compétition pour la victoire au classement général 2023 de la coupe de France par équipe féminine des clubs
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30651H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30651H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023